



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

*Burundi : Des violences politiques aux mesures administratives qui nuisent
à la survie et à l'éducation des pauvres*

*Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi*

septembre 2018

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0. INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES	1
II. LE DROIT A L'EDUCATION : DES BESOINS IMMENSES NON SATISFAITS AUX MESURES QUI NUISENT A L'EDUCATION DES PAUVRES	7
II.1. Fermeture de 31 établissements scolaires au Burundi	7
II.2. Des listes d'orientation non disponibles à la rentrée scolaire dans certaines écoles	8
II.3. Insuffisance d'enseignants, de bancs-pupitres, de matériel pédagogique et de salles de classe...8	
II.4. Des besoins sont immenses en province scolaire de Bubanza.....	10
II.5. La mesure de hausse des frais scolaires et ses conséquences : les enfants issus des familles pauvres défavorisés	11
II.6 Le secteur de l'éducation gangrené par une corruption institutionnalisée	12
II.7. Des faits inédits ont marqué la fin de l'année scolaire 2017-2018	12
III. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT	14
III.1. Un infirmier déstabilisé suite à ses dénonciations relatives à la gestion dans son secteur.....	14
III.2. Une activité de sensibilisation de la Croix rouge empêchée en commune Rusaka, province Mwaro	14
III.3. Mesure de suspension des activités des taxi-motos en zone et commune Rusaka, province Mwaro	14
III.4. Persécution des déplacés de guerre de 1993 du camp de Ruhororo, province Ngozi	15
III.5. Des malversations économiques au sommet de l'Etat	15
III.6. Des appels incessants aux marches-manifestations contre des rapports de droits de l'homme de l'ONU sur le Burundi.	16
III.7. L'administration publique accusée de pots de vin et intimidations dans les dossiers de fournitures de marchés à l'ONG Catholic Relief Services en province Muyinga	16
III.8. Suspension des ONGs sur fond de crise de devises au Burundi.....	17
III.9. Pénurie d'eau portable et de courant électrique	18
III.10. Fermeture des restaurants au marché de la province Mwaro : la pénurie d'eau en est la cause	19
III.12. Pénurie du sel de cuisine et flambée des prix du haricot et du riz	19
III.13. Un monument érigé au nom du « génocide hutu au Burundi perpétré en 1972 » : une arme de guerre du régime Pierre Nkurunziza pour diviser le peuple burundais et se maintenir au pouvoir ...	19
III.14. Des tailleurs harcelés en Mairie de Bujumbura : un abus du pouvoir d'un sénateur	20
III.15. Suspension d'une émission en direct sur la Radio Isanganiro.....	20
IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	21
Aux institutions gouvernementales.....	21
A l'EAC, UA et ONU.....	21
A la CPI.....	21

0. INTRODUCTION

Ce rapport de septembre 2018 revient sur des faits qui caractérisent le contexte de crise socio-politique et économique que vit le peuple burundais. Le FORSC rapporte au moins 57 cas d'incidents et de faits de violations de droits de l'homme durant cette période du rapport, dont notamment des cas de violences commises par les Imbonerakure en complicité avec des agents de l'administration et de la police, des cas de tortures, d'arrestations arbitraires et détentions illégales, des cas de recouvrement forcé des contributions financières, des rançonnements et des spoliations.

Au niveau social, c'est la crise de l'éducation et de l'école qui constitue la une de l'actualité burundaise. L'année scolaire 2018-2019 a débuté dans un contexte difficile caractérisé par des mesures de fermeture d'établissements scolaires, de hausse des frais scolaires défavorisant les enfants issus des familles pauvres, des violences scolaires et des violences sexuelles. Le secteur est gangrené par la corruption, le monnayage des points et les tricheries de tout acabit.

Au niveau économique, des responsables publics n'ont pas cessé de prendre des mesures impopulaires qui défavorisent le citoyen dans ses efforts de recherche de survie. Nous rapportons notamment la mesure de suspension des ONGs internationale intervenue à la fin du ce mois, des cas de persécution des citoyens burundais, des cas de corruption, de malversations économiques et financières et d'autres faits de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé cette période du rapport.

Le rapport se termine sur des recommandations que le FORSC adresse aux différentes institutions de l'Etat burundais et aux partenaires du pays pour un changement positif dans le pays.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Les présumés ou opposants déclarés continuent de faire objet de chasse à l'homme dans tous les coins du pays. Dans cette partie, le rapport fait état des cas de violences commises par des Imbonerakure en complicité avec des agents de l'administration et de la police. Il relève au moins 27 incidents et faits de violences observés dans 10 provinces du pays dont notamment des cas de tortures, d'arrestations arbitraires, de rançonnements et d'extorsion, de recouvrement forcés des contributions aux élections de 2020, des cas de spoliations de terres sur fond de violences physiques et un cas de couvre-feu violent et injustifié en commune Gihanga, province Bubanza.

(1)En province Cibitoke, le nommé Elias Yamuremye, vice- président communal de Mugina de la coalition Amizero y'Abarundi a été tabassé le 15 septembre chez lui sur la colline Rugajo. La victime avait répondu à un appel du secrétaire communal du parti au pouvoir du nom d'Alexis Nibizi. Ce dernier avait recommandé à ses compagnons dont Nkurikiye Augustin, Nestor Nzokirantevye et Paul de corriger cet opposant politique pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Malgré la plainte déposée par la victime, les bourreaux n'ont pas été inquiétés.

Dans cette même province, en commune Buganda, le responsable communal du SNR a arrêté et torturé le 22 septembre, le nommé Joseph Nzeyimana, résidant sur la colline Cunyu, zone Gasenyi l'accusant de ne pas participer dans une manifestation organisée par le régime condamnant le rapport des experts de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans le pays. *« J'étais au centre comme les autres et le responsable du SNR surnommé Boulot, accompagné des jeunes Imbonerakure, m'a appelé et m'a livré à ces derniers qui m'ont tabassé en me taxant d'être un opposant du régime. J'ai été sauvé par un policier qui passait dans les environs et qui a eu pitié de moi »*, témoigne la victime.

Une autre victime s'appelle Scholastique Ndayizeye, une femme veuve originaire de la colline Gahoma, zone Butahana, commune Mabayi. En date du 23 septembre 2018, elle recevait des soins de santé à l'hôpital de Cibitoke et racontait le calvaire vécu la veille : « Des policiers et des jeunes Imbonerakure m'ont tabassée en présence des autorités administratives et policières. Je tentais de réclamer mes indemnités et de refuser le traçage d'une piste dans mon champ de thé sans indemnités d'expropriation ». Selon des informations recueillies auprès des habitants, c'est l'administrateur de Mabayi, Pascal Bararurwuzuye qui récupère et gère les indemnités que la société Russe Tanganyika Mining Burundi, exploitant les minerais dans cette localité, devrait accorder aux propriétaires des terres. Les victimes n'ont qu'à recevoir ce que l'administration décide de donner, ce qui est une injustice, selon les victimes. Contacté, l'administrateur communal s'est refusé de commentaire en rapport avec la torture infligée à la veuve.

(2) En province Bubanza, neuf personnes dont six hommes et trois femmes, toutes membres du FNL, fidèles d'Agathon Rwasa étaient au cachot du commissariat communal de la commune Mpanda en date du 19 septembre 2018. Les victimes avaient été arrêtées par des Imbonerakure et des policiers au domicile de l'une d'entre elles, un certain Nduwayo, habitant à la 3^{ème} avenue dans la localité de Murengeza. Elles avaient été accusées de tenir une réunion illégale. Cependant, les témoins et les victimes disent que certaines venaient du marché de Musenyi et d'autres d'un centre de santé et qu'elles étaient croisées en cour de route échangeant quelques nouvelles avant de se quitter. Un Imbonerakure surnommé Cewusi qui les avait vues avait trouvé un alibi pour leur faire du mal.

En date du 03 septembre 2018, un petit vendeur de bière de sorgho surnommé Gasongo venait de passer quatre jours au cachot du commissariat communal de Gihanga, victime d'avoir répondu aux policiers en patrouille qui l'appelaient, de l'attendre car il prenait sa douche. Avant de le conduire au cachot, des policiers et des Imbonerakure le tabassaient en l'accusant d'être encore à l'extérieur de sa maison à 21 heures alors que le couvre-feu avait commencé à 20 heures. Ces policiers l'ont ensuite contraint de payer 50000 FBU que le détenu n'a pas pu avoir. Ils lui ont enfin collé l'infraction d'injures envers les forces de l'ordre.

Dans cette commune de Gihanga, le couvre-feu instauré à partir de 20 heures du soir est un alibi pour malmener et rançonner les citoyens qui y vivent. Ces derniers dénoncent l'administration locale du CNDD-FDD qui, selon eux, cache mal une haine et un extrémisme ethniques envers les habitants qui sont en majorité de la composante sociale tutsi.

En date du 12 septembre 2018, vers 20h30, la police et les Imbonerakure en patrouille ont arrêté et conduit au cachot les nommés Citegetse Yvette et Mbonabuca. Le lendemain, ils ont payé respectivement 50000FBU et 20000FBU avant qu'ils ne soient relaxés. Les victimes ont eu une quittance commune sur laquelle était marqué seulement 10000FBU.

Le 14 septembre 2018, un certain Rino a été sérieusement tabassé par un groupe d'Imbonerakure qui était dirigé par le prénommé Olivier, directeur de l'ECOFO Kagwema, en commune Gihanga. La victime est un employé d'un certain Makerere, proche de l'administration communale, qui s'accapare des propriétés des habitants de Kagwema ces derniers jours. L'administrateur communal a ordonné aux policiers de procéder à l'arrestation de ces Imbonerakure, en vain. Ces derniers n'ont pas été inquiétés au moment où la victime se faisait, elle-même, soigner.

(3) En province Bururi, commune Mugamba, un chef d'antenne policière a été tué et un autre policier grièvement blessé dans un coup monté par des militaires de la position Muyange, zone Muramba, le soir du 5 septembre 2018. Des témoins rapportent que des militaires et des Imbonerakure avaient assiégé la colline Kivumu dans le but de procéder aux arrestations des jeunes opposants de la localité et savaient que les policiers sur place n'allaient pas leur permettre la salle besogne. C'est ainsi que les policiers de la zone Kivumu ont tenté d'intervenir pour porter secours à la population. Les militaires ont alors ouvert le feu contre eux, tuant ainsi le chef d'antenne qui commandait et blessant un des agents qui étaient avec lui. Des sources administratives et judiciaires dans la zone Kivumu et dans la province Bururi ont confirmé les faits faisant croire à une simple erreur de communication. Mais, certains Imbonerakure qui avaient été forcés de participer à cette opération malgré eux ont dénoncé un plan bien organisé pour éliminer une position policière qui ne facilitait pas la tâche à la milice Imbonerakure.

(4) En province Ngozi, des Imbonerakure de la colline Nyamugari ont arrêté en date du 1^{er} septembre 2018, cinq étudiants sur la colline Nyamugari de la zone Ruhororo et commune Ruhororo. Les cinq étudiants venaient de la Mairie de Bujumbura pour rendre visite à leur collègue du nom de Nibizi Clémence et s'étaient munis d'une assistance en savons, habits et sel de cuisine pour le compte d'un groupement des Batwa de Kamapfizi, se trouvant sur la même colline. Les victimes ont été embarquées dans une camionnette et conduites au commissariat de police de Ruhororo où elles ont été incarcérées pendant deux jours avant d'être transférés à la PJ de Ngozi. Suite à une pression des défenseurs des droits de l'homme, elles ont été libérées après 5 jours d'emprisonnement et acheminés à Bujumbura pour vérifier leur provenance et leurs identités.

En commune Gashikanwa, quatre personnes ont été arrêtées et torturées en date du 23 septembre 2018. Il s'agit de Nsabimbona Anani, Rufyikiri François, Ndarusangiyabandi Juma et Rwsa Gérard, tous de la colline Buhoro, zone Gatobo. Les victimes étaient accusées d'avoir voté contre la constitution du 17 mai 2018 et d'avoir refusé d'adhérer au CNDD-FDD. Elles ont ainsi été soupçonnées de collaborer avec les mouvements rebelles.

Le même jour, des Imbonerakure ont tabassé une femme du nom de Mukeshimana Aicha, membre du FNL et de la coalition Amizero y'Abarundi, pour les mêmes motifs que les précédents

(5) En province Makamba, les habitants de la commune Kibago se plaignent contre les jeunes de la milice Imbonerakure du CNDD-FDD. Ces derniers sont accusés de tendre des embuscades aux burundais en provenance de la Tanzanie pour les dépouiller de l'argent. Le cas le plus récent est celui du 24 septembre 2018 où deux jeunes natifs de la province Karusi sont tombés dans une embuscade tendue par ces miliciens sur la colline Murambi, frontalière avec la République unie de Tanzanie. Selon une source locale, les victimes ont été interpellées avant d'être dépouillées d'une somme de 270000 shillings. Elles ont seulement bénéficié d'un ticket de transport leur permettant de continuer la route jusque chez eux en province Karusi.

Dans cette province du sud du pays, des Imbonerakure ont malmené le 7 septembre 2018, sur la colline Kiyange, commune Kibago, un avocat du nom d'Augustin Ndamukunda qui faisait une visite de terrain dans le cadre de la défense de son client en conflit foncier avec le chef de cette colline Minani Sept. Selon des témoins, c'est ce dernier qui a commandité l'attaque. Parmi les Imbonerakure auteurs du crime, un certain Misago Semu récemment libéré sur grâce présidentielle après qu'il ait battu des agents de l'Office Burundais des Recettes qui menaient une saisie de fraudes au marché local.

(6) En province Rumonge, les habitants dénoncent le recouvrement forcé des contributions pour les élections de 2020 faites par les autorités administratives et des harcèlements dont ils sont victimes à cause du non paiement de cette contribution. En effet, des citoyens ont regretté notamment le fait qu'ils ne pouvaient plus avoir accès aux services publics, sans le reçu de paiement de cette fameuse contribution. Pour obtenir un extrait d'acte de mariage, faire l'inscription à l'état civil pour le mariage, obtenir un extrait d'acte de naissance ou de décès et d'autres documents délivrés par les autorités administratives, il faut présenter au préalable un reçu attestant que vous avez payé la contribution de 2000 pour les élections de 2020. Un habitant de la ville de Rumonge à qui on venait de refuser un extrait d'acte de naissance pour son enfant nous a déclaré : *« on dirait que ceux qui ne contribuent pas à ces élections ne valent plus rien. Un simple reçu de 2000 franc vous donne droit à la nationalité et à tous les services de l'Etat »*. Des chefs de quartiers munis de reçus de paiement avaient été déployés depuis le 14 septembre 2018 pour que la population cherchant des documents administratifs chez l'administrateur paye d'abord cette contribution. L'administrateur communal refuse de signer quoi que ce soit sans la présentation de ces reçus de paiement. Ainsi, les reçus de cette contribution sont annexés aux documents des bénéficiaires pour que cette autorité accepte d'apposer sa signature.

(7) En province Bujumbura, des sources locales signalent la présence des miliciens rwandais Interahamwe qui font des patrouilles nocturnes avec des éléments de la Force de Défense Nationale et des jeunes de la milice Imbonerakure. Après l'attaque meurtrière qui a eu lieu vendredi le 14 septembre 2018 sur le poste frontalier de Gatumba en commune Mutimbuzi, ils sont nourris et logés dans le camp militaire de Gatumba pendant la journée, et le soir à partir de 17h, ces miliciens Interahamwe se joignent aux burundais pour assurer le contrôle de la sécurité sur la frontière et dans les environs. Ils sont aussi signalés dans les localités de Rukaramu, Maramvya et Vugizo de cette même commune de Mutimbuzi. En zone Maramvya, nos sources nous révèlent qu'il y a 10 Interahamwe dont en tête Mutuyeyezu Jean Claude avec

un Imbonerakure qui les guident du nom de Nkurunziza Désiré. En zone Rukaramu, 6 Interahamwe dont en tête Nkundabagenzi Innocent avec un imbonerakure éclaireur du nom de Nduwamungu Fiston. Dans la localité de Vugizo, 8 Interahamwe sont identifiés dont en tête Cyubahiro Olivier qui collabore directement avec un agent du SNR surnommé Kazungu. La population de ces différentes localités vit la peur au ventre suite à des intimidations qu'elle subit jour et nuit.

Des Imbonerakure qui gardaient les machines d'une société chinoise réhabilitant la route Bujumbura-Bubanza en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi ont tabassé et tenté de tuer, en date du premier septembre 2018 le nommé Pascal Mpawenimana du village II qui se rendait à son poste de garde d'un champ de tomate de la même localité.

La victime a été évacuée et hospitalisé dans un centre de santé proche en état de santé critique suite aux coups et blessures que lui ont infligés ces sentinelles Imbonerakure.

(8) En province Muramvya, la population est soumise ces derniers temps à de multiples problèmes de contributions financières et matérielles forcées exigées par les autorités administratives en complicité avec les dirigeants du CNDD-FDD. En effet, depuis le début du mois d'août 2018, la population n'a cessé d'être sollicitée pour donner de l'argent et autres services.

Tous les chefs de collines accompagnés de jeunes de la milice Imbonerakure ont sillonné toutes les collines de la province pour collecter de l'argent qui va être donné comme « contribution » à la construction des permanences collinaires appelées « inama nshingiro ». Ainsi, chaque ménage devrait donner obligatoirement 1.000fu. Pour les ménages qui ne pouvaient pas avoir de l'argent liquide, ils ont été contraints aux autres travaux forcés dont la collecte de moellon, de sable etc. Après cette collecte, tous les véhicules des établissements secondaires et autres véhicules de l'Etat étaient réquisitionnés pour le transport de ce moellon et sable. Même les véhicules des privés n'étaient pas épargnés.

Des contributions forcées avaient également été collectées à l'occasion du « camp de travail et formation patriotique » organisé par le pouvoir à l'endroit des élèves en vacances, internés au Lycée de Muramvya et provenant de différentes communes de la province. Les propriétaires des boutiques, hôtels et bistros devaient contribuer obligatoirement entre 2.000 et 5.000fu pour l'hébergement et la restauration de ces élèves. D'après certaines sources, presque 90% de ces élèves étaient des jeunes Imbonerakure et les enseignements qui y étaient dispensés concernaient les idéaux du parti au pouvoir. Les victimes de ces rançonnements n'ont pas eu droit aux quittances et/ou aux reçus de versement, ce qui démontre qu'il s'agissait d'un vol organisé par le pouvoir.

L'autre fait qui inquiète la population de la province, c'est un recensement systématique de personnes qui exercent différents métiers que le parti au pouvoir est en train de mener dans différentes communes de la province. Les coiffeurs, les fabricants de briques et tuiles, les peintres, les dessinateurs, les vendeurs ambulants, les photographes et cameramen sont concernés. Ces derniers ont demandé l'objectif de ce recensement mais sans réponse.

A côté de ces contraintes de contributions financières, nous rappelons que le régime s'active à obliger tout citoyen burundais en âge de voter de s'acquitter de sa contribution aux élections de 2020.

(9) En province Cankuzo, cinq personnes étaient au cachot du commissariat provincial de police le 6 septembre 2018. Ces détenus dont un infirmier du nom de Kabura et une infirmière employés de l'Hôpital Cankuzo avaient été arrêtés par le responsable du SNR sous les ordres du chef provincial d'Imbonekarure, Anicet Niyonkuru qui travaille aussi à cet hôpital. Il les accusait de tenir une réunion clandestine nocturne chez Kabura.

Ces arrestations ont été opérées dans un contexte des préparatifs d'accueil de ce que le pouvoir appelle « Flambeau de la Paix » et de la visite du président du Sénat Révérien Ndikuriyo, qui avaient débuté la veille. Ainsi, depuis le 05 jusqu'au 07 septembre 2018, il n'y avait pas de travaux de développement. La circulation routière était bloquée, les boutiques fermées sous menace de payer de lourdes amendes. Révérien Ndikuriyo a ses propres champs à la sous colline Munazi, zone et commune Cankuzo. Chaque fois qu'il est en visite dans ses champs, c'est une forte mobilisation pour ses honneurs et aucune autre activité de développement n'est permise.

Le nommé Macumi Léonidas, représentant des Imbonerakure en commune Kigamba a été démis de ses fonctions le 20 septembre 2018. Selon des sources de son parti, ce responsable du CNDD-FDD a à son actif suffisamment de crimes de tortures, d'arrestations arbitraires mais aussi de violences sexuelles contre les opposants politiques et présumés tels. A moins d'une année, il avait engrossé au moins six filles bien identifiées et qui l'ont dénoncé. D'autres qui ne sont pas connues et qui n'ont pas osé le dénoncer sont indénombrables. La plupart de ses victimes sont des élèves et ont pour le moment abandonné leurs études et d'autres sont des filles en chômage. « *Pour ne pas continuer à salir le parti CNDD- FDD, nous avons opté de lui enlever la représentation des Imbonerakure et le remplacer par Séverin Barinakandi qui est plus ou moins sage* », se moque un des représentants communaux du CNDD- FDD. L'administration et la police n'ont pourtant rien fait pour punir le fautif. Il demeure un élément dangereux contre la société en général et la jeunesse féminine en particulier.

(10) En province Kirundo, le conseiller en charge du développement de l'administrateur en commune Bugabira, monsieur Ntahimpereye Elie, alias Sumurenzo a été arrêté le 21 septembre 2018. Il a été accusé d'escroquerie sur au moins 150 ménages de sa commune. Selon les sources sur place, ce conseiller exigeait une somme de 50 milles Francs burundais à chaque ménage pour les inscrire sur la liste des bénéficiaires d'aides des tôles que le Président prévoyait donner aux familles refoulées du Rwanda, ainsi que d'autres qui sont rapatriées des camps des réfugiés du Rwanda et de la Tanzanie. Les victimes avaient été lassées d'attendre cette aide et l'ont dénoncé en justice. Nos sources précisent que l'administrateur de la commune de Bugabira du nom de Mukandori Renée est activement impliqué dans l'affaire, même si elle n'a pas été inquiétée

Après un long moment d'interrogatoire, le procureur de la République en province Kirundo a décidé de mettre à l'arrêt le prévenu. A côté de ce dossier d'escroquerie, un autre dossier de viol

sur au moins une dizaine de filles du primaire et du secondaire pesait sur lui. Ces informations précisent que plus de dix victimes sont tombées enceintes et leurs familles avaient été terrorisées pour ne pas porter plainte. Il avait été accusé également de faciliter le départ de ces jeunes filles au camp des réfugiés de Mahama au Rwanda pour camoufler ses crimes de viol. Certains parents ainsi que des membres du CNDD- FDD ont pointé du doigt l'administrateur communal de Bugabira et le secrétaire communal du parti au pouvoir d'avoir longtemps couvert ces crimes alors qu'ils en étaient au courant.

Rappelons que cette commune de Bugabira a été le lieu d'expérimentation du parti CNDD-FDD de la chanson « *Terinda Abakeba bavyare imbonerakure* », ce qui signifie « *Engrossez les opposants politiques pour qu'elles enfantent des Imbonerakure* ».

II. LE DROIT A L'EDUCATION : DES BESOINS IMMENSES NON SATISFAITS AUX MESURES QUI NUISENT A L'EDUCATION DES PAUVRES

De nombreux défis ont caractérisé la rentrée scolaire 2018-2019 qui a eu lieu en date du 10 septembre 2018 dans les écoles tant publiques que privées du Burundi. Nous relevons notamment la fermeture des établissements, les défis liés aux immenses besoins exprimés dans ce secteur, la hausse des frais scolaires qui a défavorisé les enfants des familles pauvres, les cas de corruption, de fraudes d'examens, de favoritisme et politisation de l'école, de violences de tout genre dont des violences sexuelles et des cas de discrimination des enseignants sur base, soit de leur appartenance ethnique et/ou politique.

II.1. Fermeture de 31 établissements scolaires au Burundi

En date du 4 novembre 2018, le Ministre de l'éducation, de la formation technique et professionnelle, Janvier Ndirahisha, a annoncé la fermeture de 31 établissements scolaires, en application d'une ordonnance qui précise que les écoles qui n'ont pas 30% de réussite dans les examens d'Etat seront rayées de la liste des écoles admises au Burundi. Ont été concernées par cette mesure de fermeture les écoles suivantes : Lycée de l'avenir, Lycée Bukirasazi, Sunshine college, Ecole le Flambeau, Lycée Technique Kimbanguiste, Lycée Technique de la Foi, Lycée Comibu Nyakabiga, Lycée Jabe, EDAC, ETALIBU, ECOF, Lycée du Large, Lycée William Thomson, Lycée Nelson Mandela, Ecosa, Lycée Technique Carama, Ecole Don Joseph, Lycée Technique Don de Dieu, Lycée Technique d'Alliance, Lycée de l'Humanité, Lycée E.G.Lacs, Lycée Cibitoke1, Lycée Idéal Horizon, Lycée Newton, C.S.Kanyosha, Lycée Africain, ISP,EPOKA, Collège des Anges de Rugombo et le Lycée Communal de Bitare de la commune Bukinanyana. Une seule école fermée dans la province Rumonge est le Lycée Islamique de Rumonge. La ministre Janvier Ndirahisha a demandé aux parents des élèves qui fréquentaient ces écoles de les faire réinscrire dans d'autres écoles.

La mesure a étonné les analystes de l'éducation qui trouvent qu'elle ne résout en rien les problèmes qui hantent le secteur et que les écoles manquent plutôt d'encadrement de la part de l'Etat. « *La crise de l'école au Burundi est plus profonde que le pense la Ministre. Ces échecs ne sont que des manifestations d'un profond désarroi de l'éducation au Burundi* », constate-t-on.

II.2. Des listes d'orientation non disponibles à la rentrée scolaire dans certaines écoles

Dans la municipalité de Bujumbura, des listes d'orientation des élèves de la 7^{ème} et 1^{er} post fondamental n'étaient pas encore arrivées aux écoles respectives dont le Lycée Reine de la paix de Ngagara et au Lycée Mgr Skeppers de Nyakabiga visitées, à la rentrée scolaire.

Une semaine après le début de la rentrée scolaire, certains élèves n'avaient pas encore retrouvé leurs noms sur les listes d'orientation des élèves de la 9^{ème} qui passent de l'école fondamentale au post-fondamentale.

En date du 14 septembre 2014, les élèves et les parents étaient très nombreux au bureau chargé de l'orientation scolaire pour réclamations.

II.3. Insuffisance d'enseignants, de bancs-pupitres, de matériel pédagogique et de salles de classe

Les écoles burundaises enregistrent des besoins cuisants qui ne trouvent plus de réponses ces derniers temps. Le secteur semble n'être plus une priorité du régime. Presque partout dans les écoles publiques, ce sont des lamentations relatives à l'insuffisance des enseignants, des bancs pupitres, du matériel pédagogique, de literies et de nourriture dans les internats, etc.

Au Lycée Don Bosco de Burengo, en province Ngozi, le directeur de cette école signale l'insuffisance des supports pédagogiques, des produits de laboratoire, l'insuffisance du personnel enseignant et les ruptures répétitives du courant électrique de la REGIDESO.

En province scolaire de Bururi, la direction signale un manque criant d'enseignants dont le nombre s'élève à 419 et un manque de bancs pupitres dans toutes les écoles de cette province.

Le Directeur du Lycée Notre Dame de Rohero, Pierre Joseph Nsabimana signalait lors de la rentrée que la 3^{ème} post-fondamentale n'avait pas de manuels scolaires et que les livres de lecture étaient en nombre insuffisant. Au niveau du laboratoire, il faisait savoir que les produits étaient inutilisables car périmés. Quant au personnel, il déplorait le déploiement d'un professeur qui n'avait pas été remplacé alors qu'il totalisait 16 heures de cours.

Mme Annonciate Ndayizigiye, directrice du lycée municipal de Gikungu en Mairie de Bujumbura, signalait de son côté l'insuffisance des bancs pupitres. « *Nous n'allons pas avoir assez de bancs pupitres pour tous les élèves* », disait-elle. Les sureffectifs des élèves impactent également sur l'organisation des évaluations. « *Certains préfèrent organiser les interrogations pendant l'après-midi* », expliquait Mme Ndayizigiye.

La question du profil des enseignants du quatrième cycle de l'école fondamentale se pose avec acuité. L'organisation des enseignements par domaines n'a pas été accompagnée par des formations de mise à niveau suffisantes, ni par une réforme de la formation initiale, lit-on dans le Plan Transitoire de l'Education (PTE) : « *Ni les instituteurs du primaire promus enseignants dans le quatrième cycle de l'ECOF, ni les professeurs des disciplines des anciens collèges, devenus professeurs d'au moins deux disciplines regroupées dans un domaine, n'ont été réellement préparés à ce changement* », disent les auteurs du PTE.

Au niveau du 4^{ème} cycle, la plupart des enseignants dispensent des matières qui n'ont pas fait objet d'une formation initiale. En réalité, les enseignants ne donnent que des chapitres qui ont

trait avec leur formation initiale, estime Mashandari, le président du Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire CONAPES en sigle. Le grand problème est qu'on demande aux enseignants de fournir trop d'efforts alors qu'il y a des matières qui leur échappent. Pour ce professionnel de l'enseignement, on devrait partir du sommet à la base. Avant la mise en application de toute réforme, il fallait commencer par la formation des futurs formateurs au niveau des instituts pédagogiques, estime-t-il.

A l'horizon 2020, les statistiques estiment les besoins en enseignants à 6 380 enseignants à recruter, rien que pour les 3 premiers cycles de l'école fondamentale (1^{ère}-6^{ème} année). Depuis plusieurs années, le nombre d'enseignants reste en deçà des besoins exprimés à cause du manque de moyens.

Pour le cycle post-fondamental, la disponibilité des manuels scolaires enregistre un grand retard. « *Jusqu'aujourd'hui, il y a des écoles qui n'ont pas encore eu de livres. En d'autres termes, il y a des matières qui n'ont pas été enseignés* », déplore le syndicaliste. Ce dernier évoque également le manque de supports pédagogiques. Le cours sur les Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) exige au moins la disponibilité d'un ordinateur. Or très peu d'écoles en disposent. Ça devient un casse-tête pour un enseignant d'apprendre aux apprenants comment manipuler un ordinateur sans la pratique. De surcroît, l'informatique n'a pas fait l'objet d'une formation initiale pour 99% des enseignants.

En province Gitega, à la 2^{ème} semaine de la rentrée scolaire, aucune école ne disposait de livres des élèves dans les classes terminales post fondamentales. Seules 5 écoles avaient quelques livres guides des enseignants car ayant fait les photocopies. Il s'agissait du lycée sainte Thérèse, le Lycée Notre Dame de la Sagesse, le lycée Regina Pacis, le séminaire de Mugeru et le lycée Gitega.

En date du 14 septembre 2018, le directeur provincial de l'enseignement, Bernard Ndabahagamyé, a tenu une réunion à l'intention des directeurs des écoles secondaires de son ressort. Il leur a dit que jadis, les manuels scolaires étaient fournis à travers la coopération technique belge, et que suite aux sanctions prises contre le gouvernement du Burundi, cette coopération n'existe plus. Pour lui donc, chaque directeur devrait s'arranger pour trouver les manuels (par photocopie) car ces manuels sont disponibles au ministère de l'éducation sur clés USB. Les directeurs se demandaient où ils allaient trouver ces frais de photocopie.

Le Directeur Provincial de l'Enseignement a tenu à préciser que sa province scolaire qui compte au moins 500 écoles manque au moins 1 100 enseignants dont le lycée urbain de Rango qui manque à elle-seule 5 enseignants au post fondamental.

Le directeur a en outre précisé que l'Etat ne peut plus engager de nouveaux enseignants car il serait difficile de leur trouver les salaires au moment où le pays est sous sanctions économiques imposées par l'Union Européenne, un ancien partenaire principal. Il a ajouté que les directeurs devront gérer le personnel disponible pour couvrir tous les cours. Des professeurs seront ainsi obligés de dispenser des cours dont ils n'ont pas la qualification.

La rentrée scolaire 2018-2019 a été aussi marquée par une insuffisance des auditoires dans tout le pays. Dans certaines écoles à régime d'externat, les effectifs des élèves par classe sont passés de 70 à 150 élèves par classe. Au moins 4 élèves se retrouvaient sur un seul banc pupitre.

Selon des spécialistes de l'éducation, d'ici 2020, les études faites projettent les besoins en infrastructures scolaires à 932 salles de classe supplémentaires à travers tout le pays. Ils estiment qu'il faut construire en moyenne 310 classes par an.

Les provinces de Kirundo, Muramvya et Muyinga affichent des taux élevés d'effectifs avec une moyenne de plus de 120 enfants par classe. La Mairie de Bujumbura est une exception avec la moyenne de 116 enfants par salle de classe. Dans un contexte de classes surpeuplées, tous les élèves ne sont pas suivis et encadrés par l'enseignant.

D'après encore une fois Emmanuel Mashandari, président du CONAPES, les effectifs pléthoriques dans les écoles posent un problème crucial. La nouvelle méthodologie dite par « groupes » n'est pas applicable. Le système d'évaluation est également remis en cause. L'organisation des évaluations orales très pratiquées au niveau du 1er cycle devient problématique.

Pour compenser le manque de salles de classe, la majorité des classes des trois premiers cycles de l'école fondamentale font recours à la double vacation (deux groupes se relayant dans une salle de classe). *« Cela a pour conséquence la réduction du temps d'apprentissage. Il est estimé que les élèves du primaire en double vacation ne bénéficient actuellement que de 490 heures de temps d'apprentissage annuel »*, précise le PTE. Il importe de signaler que le temps scolaire annuel est officiellement fixé depuis 2012 à 855 heures pour les deux premiers cycles, et 950 heures pour le 3ème cycle.

Dans un point de presse animé le 5 septembre 2018 par le Secrétaire Permanent au ministère de l'Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle, monsieur Hermenegilde Burikukiye, le Ministère disait être bien prêt pour un meilleur début de l'année scolaire.

II.4. Des besoins sont immenses en province scolaire de Bubanza

A la Direction Communale de l'Enseignement de Gihanga, 240 livres du cours de mathématique, 498 des langues, 240 des sciences de la terre, 240 de Sciences humaines, 240 d'entrepreneuriat, 240 d'Arts sont les besoins en livres exprimés pour les classes de 7^{ème} année dans les l'ECOFO.

Pour la 8^{ème} année, il manque 166 de mathématique, 273 des Langues, 153 des Sciences de la terre, 161 de Sciences Humaines, 158 d'Entrepreneuriat et 165 d'Arts

Pour la 9^{ème} année, 345 de Mathématique, 713 des Langues, 389 de Sciences de la Terre, 337 de Sciences Humaines, 341 d'Entrepreneuriat et 352 d'Arts

Dans les classes de 7^{ème} année, 9 guides de l'enseignant de mathématique, 18 de langues, 9 de sciences de la terre, 9 de sciences humaines, 9 d'entrepreneuriat et 9 d'arts manquent

Pour les classes de 8^{ème} année, 6 de mathématique, 18 de langues, 6 de sciences de la terre, 6 de sciences humaines, 6 d'entrepreneuriat et 6 d'arts sont les guides de l'enseignant dont ces classes ont besoin.

Pour les classes de 9^{ème} année, 21 de mathématique, 42 de langues, 21 de sciences de la terre, 21 de sciences humaines, 21 d'entrepreneuriat et 21 d'arts sont les guides de l'enseignant dont ces classes ont besoin.

Les besoins en personnel sont aussi immenses : 37 enseignants aux 3 premiers cycles, 14 au 4^{ème} cycle et 25 au post fondamental.

II.5. La mesure de hausse des frais scolaires et ses conséquences : les enfants issus des familles pauvres défavorisés

La rentrée scolaire 2018-2019 a coïncidé avec une mesure du gouvernement burundais de hausse considérable des frais scolaires. Ces derniers sont notamment passés de 7000 FBU à 15000 FBU par trimestre pour les écoles publics à régime d'externat et de 15000 FBU à 45000 FBU pour les écoles publics à régime d'internat.

Une grande partie d'élèves qui logeaient dans les internats ont fait recours aux collèges communaux pour fuir le paiement des frais de l'internat. Il ya peu, certains enfants refusaient de fréquenter les collèges communaux demandant avec insistance à leurs parents de leur chercher des places dans des écoles à régime d'internat. Aujourd'hui ce n'est pas une chose facile. La mesure a été à l'origine des conflits entre certains parents et leurs enfants. Suite à la mesure, les internats ont été vidés de leurs candidats. Au lycée Gisenyi, en Mairie de Bujumbura, 52 élèves avaient été affecté à l'internat mais jusqu'en date du 18 septembre 2018, seuls 22 élèves s'étaient déjà présentés.

En province Kirundo, au quatrième jour de la rentrée scolaire, moins d'une centaine avait rejoint les internats dans différents établissements tels le lycée Kanyinya et Kirundo situés au centre de la province, et le lycée de Mukenke situé en commune Bwambarangwe. Presque la moitié des élèves qui étudiaient sur ces établissements les avaient quittés pour chercher des places ailleurs dans des lycées communaux où le minerval est abordable, selon des témoignages récoltés.

Cette somme est sans doute le facteur d'élimination des enfants dont les parents sont pauvres, nous confient des fonctionnaires du centre urbain de Kirundo.

Certains élèves ont choisi de rester sur ces établissements mais ont adopté le régime d'externat. Ils ont préféré aller demander d'être logés dans des familles proches des écoles

La mesure a entraîné des retards à l'école car grand nombre d'élèves des familles pauvres ne voyaient pas de possibilités financières pour aller à l'école, jusqu'au jour de la rentrée.

Le régime en place au Burundi est accusé de favoriser les couches sociales riches au détriment des pauvres, en prenant une mesure pareille. Un employé de l'une des sociétés de gardiennage contacté regrette l'avenir de sa famille et de ses trois enfants à qui il payait les frais scolaires. *« Je ne reçois que 50 000 FBU par mois pour faire face à cette situation ».*

Rappelons que sur 58000 élèves lauréats du concours national 2018, 6542 ont eu droits d'être orientés dans les lycées publics car ayant rempli les conditions d'orientation, c'est-à-dire avoir

obtenu 110/200 points. Seuls quatre mille (4000) avaient droit à l'internat car ayant été orientés dans les filières scientifiques, techniques et pédagogiques. Malheureusement, tous les enfants n'ont pas pu rejoindre leurs orientations dans ces écoles à régime d'internat. Certains n'ont même pas pu aller à l'école suite à cette montée vertigineuse des frais scolaires.

II.6 Le secteur de l'éducation gangrené par une corruption institutionnalisée

Au moment où le régime se vante d'assurer un enseignement fondamental gratuit, les directeurs des écoles en collaboration avec leurs comités de gestion composés des parents politiquement motivés ne cessent de fixer des paiements scolaires qui pèsent très lourd sur des parents déjà appauvris suite à une crise économique qui dure longtemps. Les frais exigés aux parents portent des noms différents selon les circonstances : c'est soit les frais d'inscription au début de l'année, soit les frais des bancs pupitres, de matelas dans les écoles à internat, ou de vacatariat, etc.... Des cas illustratifs sont légion.

1) La directrice de l'ECOFO Ruhanda, en commune Giheta, province Gitega, du nom de Nkurunziza Jacqueline a exigé une somme qui varie entre 5000fr et plus aux parents qui voulaient inscrire leurs enfants. Ceux qui n'étaient pas capables de payer cet argent ont été contraints de travailler dans son champ pour compensation.

2) La directrice du centre de métier Kinama en Mairie de Bujumbura du nom de Nibizi Fidélité a exigé une somme de 5000FBU bu à chaque candidat qui voulait se faire inscrire. C'était la toute première fois que ce paiement était exigé dans ce centre, s'étonnaient les parents.

3) Dans des lycées communaux de Ruhororo, en province Ngozi, des directeurs exigeaient à chaque élève qui recherchait une place de redoublement une somme allant de 10000 à 15000 FBU pour l'achat d'un banc pupitre

4) Le DPE Cankuzo Tangira Léonidas demandait entre 40.000 et 60.000FBU aux élèves pour leur réorientation dans la section Banques et Assurances se trouvant à l'ETS Cankuzo. Contrairement à l'Ordonnance Ministérielle prévoyant la note à prendre en compte pour fréquenter l'enseignement technique (110/200), des sources sur place nous disent que ce directeur n'exigeait point cette condition. Jusqu'au 18 septembre 2018, plus de 90 élèves étaient déjà inscrits en première année post fondamentale. Alors que le Ministre avait mis en place des commissions chargées d'étudier les recours, le DPE faisait seul ces réorientations.

II.7. Des faits inédits ont marqué la fin de l'année scolaire 2017-2018

(1) Des vols d'examens et grilles de correction signalés à la direction de l'ECOFO Bubanza où 5 élèves ont avoué avoir volé ces documents et ont été sanctionnés. La DPE Bubanza a accusé des enseignants non membres du parti CNDD-FDD d'être les auteurs de ces vols.

(2) Au Lycée Technique Kabamba, en commune Rugazi, des élèves membres de la milice Imbonerakure ont tabassé un élève l'accusant de dénoncer un cas de délibération frauduleux. Il a été laissé pour mort avant qu'il ne soit évacué dans une structure de soins tenue secret pour des raisons de sa sécurité, tant ses bourreaux regrettaient qu'il soit encore en vie.

(3) Au Lycée communal Cendajuru en province Cankuzo, un enseignant membre de la milice Imbonerakure a été accusé de violences sexuelles et de falsification des notes d'un élève, mais

a été couvert par le directeur communal de l'enseignement. Les enseignants de ce lycée ont été intimidés pour avoir protesté contre ce cas.

(4) Au Lycée communal Mishiha, toujours en province Cankuzo, le jury avait décidé l'ajournement d'un élève qui s'était absenté aux examens de fin d'année, le Directeur Communal de l'Enseignement et le chef des Imbonerakure ont ordonné aux enseignants de refaire la délibération pour donner le certificat à l'élève.

(5) Au Lycée Communal Kanyabitumba, commune Buyengero, province Rumonge, trois enseignants ont été interpellés et emprisonnés dans la prison de Rumonge accusés de corruption sexuelle et monnayage des points. Un parmi eux a par la suite été libéré, car il est de la famille du Directeur Communal de l'Enseignement. Les deux autres restent cloués.

(6) Au Lycée communal Muyange, commune Burambi, province Rumonge, le directeur de l'école est accusé de distribuer des points fictifs aux élèves affiliés au parti CNDD-FDD pour qu'ils avancent de classe. Cette situation inéquitable a frustré les élèves non membres du parti qui ont échoué au moment où les enseignants n'ayant pas cautionné cette tricherie ont peur de perdre leur boulot car le fautif n'a pas été sanctionné, garde son autorité sur l'école et jure de se venger contre ses dénonciateurs.

(8) Au Lycée communal Mayengo en commune et province Rumonge, sous l'instigation d'un directeur déchu, les parents et élèves se dressent contre la nomination d'un nouveau directeur. Le Directeur provincial intervient et règle la situation.

(9) A l'école fondamentale de Muturirwa II, commune et province Rumonge, le directeur de l'école ouvre une action disciplinaire contre une enseignante redéployée qu'elle accuse de ne s'être jamais présentée alors que l'enseignante a même eu une attestation de service. La Directrice Provinciale de l'Enseignement constate qu'il y a des mobiles ethniques derrière mais laisse faire.

(10) A l'ECOFO Muhuzu II, commune et province Rumonge, le directeur suspend le salaire d'une enseignante depuis novembre 2017. Il a fallu l'intervention de la ministre de l'éducation pour débloquer le salaire de cette enseignante. Malheureusement, le directeur fautif n'est pas inquiété.

(11) Au Lycée Rutana, 15 ordinateurs sont volés en l'espace d'un mois, le directeur, le Préfet des études, 2 secrétaires, 1 bibliothécaire sont arrêtés et transférés à la prison. (12) En province Kayanza, les élèves qui ont échoué et qui cherchent des places de redoublement sont contraints de présenter une attestation de participation aux travaux du camp de travail et une attestation de contribution aux élections de 2020. Beaucoup d'élèves non membres du parti au pouvoir cherchaient, en vain, des places de redoublement à la fin du mois de septembre 2018.

III. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

III.1. Un infirmier déstabilisé suite à ses dénonciations relatives à la gestion dans son secteur

Le nommé Serges Nsabimpa, infirmier du district sanitaire de Fota exactement au Centre de Santé Kibimba, commune Ndava province Mwaro est en insécurité physique et psychologique suite à ses actions de dénonciations des cas de mauvaise gestion dans son secteur. A ce centre de santé où il prestait, il a dénoncé une fraude de 5 000 000 FBU dans une lettre adressée au ministère ayant la santé dans ses attributions. Une équipe d'inspection envoyée par son ministère pour vérifier les faits a validé ses dénonciations. Le ministère a ensuite muté l'infirmier au Centre de Santé Gitara situé dans la même commune Gisozi. Là aussi, il a démasqué une tricherie du personnel, concernant les données livrées au Comité Provincial de Vérification et de Validation. Il a notamment révélé le fait qu'à ce centre de santé, des rapports sont dressés, faisant état d'un effectif fictif de personnes soignées pour mériter faussement des notes supérieures qu'attribue ce comité aux centres de santé qui prestent convenablement.

L'infirmier est sous menace d'une nouvelle mutation vers l'hôpital Fota situé en commune Ndava, plus loin de son domicile. Il déclare être victime d'injustice alors que les auteurs de ces crimes ne sont, eux, inquiétés.

III.2. Une activité de sensibilisation de la Croix rouge empêchée en commune Rusaka, province Mwaro

Une équipe de la Croix Rouge Burundi, branche de la province Mwaro n'a pas eu l'autorisation d'organiser, en date du 19 septembre 2018, une activité de sensibilisation de la population de la zone Makamba en commune Rusaka contre le paludisme et pour l'amélioration de l'hygiène. Lors de cette activité baptisée « Cinéma mobile », des prix sont distribués donnés à ceux qui répondent correctement aux questions posées.

Le chef de la zone Makamba et président communal du parti au pouvoir, Athanase Mpawenayo a empêché au téléphone la tenue de cette activité, prétextant qu'il n'a pas été informé. Pourtant, le Secrétaire Provincial de la Croix Rouge à Mwaro avait informé l'administrateur de cette Commune, Bernardine Nduwimana en présence dudit chef de zone. En plus, les chefs de collines de cette Zone Makamba avaient sensibilisé la population pour répondre à cette activité. La population sur place n'a pas apprécié le geste de ce chef de zone.

Signalons que la Croix-Rouge agit dans ses activités comme un auxiliaire des pouvoirs publics. Il gère le fonds de la Banque Mondiale de lutte contre le paludisme et la tuberculose.

III.3. Mesure de suspension des activités des taxi-motos en zone et commune Rusaka, province Mwaro

Dans cette même province de Mwaro, l'administrateur de la commune Rusaka, Bernardine Nduwimana, a pris une mesure en date du 17 septembre 2018, mesure interdisant tous les taxis motos de la zone Rusaka de continuer à travailler. La mesure a été motivée par le refus de payer la taxe communale. Contactés, les concernés répliquent en disant qu'ils ne refusent pas de payer

la taxe communale, mais qu'ils tardent de payer à cause des difficultés de trouver des clients. « Nous passons des journées entières sans clients. Nos anciens clients n'ont plus d'argent pour se procurer de nos services suite à la pauvreté qui touche des familles entières », nous a déclaré un des motards contactés. Par après, juste après la sortie de la mesure, ces motards se sont tous acquittés de la taxe communale, mais n'avaient pas eu droit de reprendre leur activité de survie jusqu'à la fin de cette période de rapport. L'article 2 de la décision de l'administrateur précise que ces taxis motos ne reprendront les activités qu'après autorisation de cette autorité communale.

Signalons aussi que cette mesure ne concerne pas la zone Makamba, dirigée par le président communal du parti au pouvoir et qui selon bon nombre d'observateurs neutres, dicte quoi faire à l'administrateur.

III.4. Persécution des déplacés de guerre de 1993 du camp de Ruhororo, province Ngozi

« S'il n'est pas tard, il est temps que les déplacés se préparent pour retourner chez eux ». C'est la déclaration menaçante de l'administrateur de la commune Ruhororo envers les déplacés de guerre du site Ruhororo, lors d'une réunion organisée lundi le 24 septembre 2018, et qui rassemblait les populations des collines Kinyami, Rwamiko, Nyamugari et Bucamihigo, sur lesquelles est implanté ce site des déplacés. L'administrateur a bien précisé que le gouvernement burundais ne peut plus accepter l'existence des sites des déplacés internes alors que les burundais sont en état d'ivresse de paix qui règne dans le pays. L'administrateur a rappelé qu'aucun occupant du site se trouvant dans la commune dont il est administrateur n'a le droit de faire l'extension de sa maison et/ou de construire une nouvelle maison, de retaper sa maison en mettant du ciment ou du sable sur les murs. En plus, a-t-il déclaré, ceux qui habitent des maisons dont ils ne sont pas propriétaires vont être chassés de ces maisons. La réunion a eu lieu après un travail de recensement effectué dans ce site en vue d'identifier les premiers occupants des maisons. L'administrateur Birukundi Mamerthe était accompagné par le chef de poste de la police en commune Ruhororo, le prénommé Ferdinand.

III.5. Des malversations économiques au sommet de l'Etat

Selon des informations recueillies, tous les véhicules de l'Etat du Burundi, des véhicules des services étatiques oeuvrant dans les provinces du nord à savoir Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga s'approvisionnent en carburant à la station de pétrole appartenant au Président de la République Pierre Nkurunziza et se trouvant dans la localité de Vyerwa en province Ngozi..

Les mêmes sources nous indiquent que tous les commerçants du marché central de Ngozi devront déménager vers le nouveau marché de Vyerwa, appartenant également au Président de la République. Les vendeurs de l'huile de palme auraient déjà rejoint le marché. La police fait des perquisitions dans les boutiques pour chercher un vendeur de cette denrée qui n'exécute pas cette mesure et lui fait payer une amende de 50 mille francs.

Une autre information obtenue nous affirme que tous les véhicules du ministère de la justice sont réparés dans un garage du quartier asiatique appartenant à Kanyana Aimée Laurentine, patronne du ministère.

III.6. Des appels incessants aux marches-manifestations contre des rapports de droits de l'homme de l'ONU sur le Burundi.

Dans la matinée de samedi 22 septembre 2018, des jeunes Imbonerakure courraient de partout dans les rues de la ville de Rumonge, scandant des slogans hostiles aux enquêteurs de l'ONU mandatés pour suivre la situation des droits de l'homme au Burundi, traitant le récent rapport de ces enquêteurs de mensonger. Des taxis vélos, des habitants de la ville avaient été contraints de se rassembler devant le bureau communal de la commune et province Rumonge. Les manifestants se sont dirigés vers le port de pêche de Rumonge en passant par la route nationale RN3. Un policier redéployé pour assurer l'encadrement de cette manifestation a fustigé des manifestations publiques qui ne font que salir l'image du pays, selon lui. Pour forcer les gens à participer dans cette manifestation, l'administration avait ordonné la fermeture du marché central de Rumonge, boutiques et kiosques ainsi que tous les services des privés. La manifestation était dirigée par l'administrateur communal de Rumonge, Célestin Nitanga.

La même manifestation était organisée partout dans les provinces et dans les communes, mais nos sources révèlent que l'engouement de la population en général n'était pas au rendez-vous.

Le régime de Pierre Nkurunziza fait toujours recours aux marche-manifestation chaque fois que l'instance onusienne publie ses rapports sur la situation des droits de l'homme, au lieu de produire des contre-rapports pour en contredire le contenu.

III.7. L'administration publique accusée de pots de vin et intimidations dans les dossiers de fournitures de marchés à l'ONG Catholic Relief Services en province Muyinga

Le gouverneur de la province Muyinga, Aline Manirabarusha et l'administrateur de la commune Gashoho, Désiré Bigirimana sont accusés d'abus d'autorité dans la gestion des marchés publics au sein de l'ONG CRS section Muyinga. Des informations dignes de foi révèlent que ces autorités dictent le choix des fournisseurs qu'elles mandatent après avoir empoché des pots de vins. Ainsi, dans un dossier de marché de fourniture des vivres destinés au camp des réfugiés congolais de Musasa installé en commune Gashoho, lancé au début du mois d'août 2018, ces autorités ont contraints une dame chargée de passation de marchés au sein de l'ONG à fuir la province parce que la victime avait admis comme gagnant un homme d'affaire non désirable par ces autorités, alors que les deux autorités avaient présenté quatre soumissionnaires qui leur avaient donné des pots-de-vin d'une valeur de 12.000.000 FBU pour le gouverneur et de 9.000.000 FBU pour l'administrateur de Gashoho. Chaque soumissionnaire devrait mener une compétition pour décrocher un marché de fournitures d'une valeur de 30 millions de Francs Burundais et avait l'obligation de libérer 10 % du montant de soumission à l'autorité qui avalise les candidatures. Le marché dont il est question concernait la fourniture des denrées alimentaires, notamment, le haricot, le maïs sous forme de grain, la farine de manioc, la farine de blé, ainsi que d'autres denrées alimentaires destinées à la nourriture des réfugiés congolais du Camp de Musasa.

Signalons que l'homme d'affaire indésirable est victime de son appartenance à la composante sociale tutsie. Il est aussi important de rappeler que Jean Pierre Mumputu, cadre de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage a été tué le 26 juin 2018 après avoir gagné au

Programme de Développement des filières PRODEFI en sigle, un marché de distribution de vaches équivalent à 6 milliards de francs burundais.

III.8. Suspension des ONGs sur fond de crise de devises au Burundi

Le Conseil National de Sécurité a pris le 27 septembre 2018, la décision de suspendre pendant trois mois, au moins 130 ONGs internationales œuvrant dans le cadre de l'humanitaire au Burundi. La décision devrait entrer en vigueur le premier octobre 2018. Déjà, la direction de Care International annonçait samedi le 29 septembre 2018 la suspension de toutes les interventions et dépenses dans le cadre des programmes menés en partenariat avec cette ONG, dans une correspondance adressée à ses partenaires nationaux.

D'après des sources bien informées provenant du ministère des finances, le manque de devises est la raison majeure derrière cette suspension. Le régime cherche à contraindre ces ONGs à faire des dépôts de leurs fonds en devises à la Banque de la République du Burundi. Le régime les accuse de faire leurs dépôts dans les pays frontaliers pour fuir l'application de la loi burundaise contraignante.

Le vice-président du sénat Anicet Niyongabo avait au cours d'un point de presse organisé en date du 13 septembre 2018 prédit cette suspension en menaçant de suspendre tout ONG qui n'aura pas respecté des équilibres ethniques en matière de recrutement du personnel.

Les ONGs étrangères sont régies par la Loi n° 1/01 du 23 janvier 2017 portant modification de la loi n°1/011 du 23 juin 1999 portant modification du décret-loi n°1/033 du 22 août 1990 portant cadre général de coopération entre la République du Burundi et les ONG étrangères. En vertu de l'article 18, alinéa 5, « *le recrutement du personnel local doit se faire dans le respect des équilibres ethniques et de genre prescrits dans la Constitution de la République du Burundi* ». De cette disposition, il ressort qu'en matière de recrutement du personnel, les Organisations Non Gouvernementales Etrangères sont astreintes aux mêmes principes que l'Administration Publique Burundaise.

A toutes fins utiles, il sied de rappeler que, en son article 148, la Constitution de la République du BURUNDI, dispose que « *L'Administration est largement représentative de la nation burundaise et doit refléter la diversité de ses composantes. Les pratiques qu'elle observe en matière d'emploi sont basées sur les critères d'aptitude objectifs et équitables ainsi que sur la nécessité de corriger les déséquilibres et d'assurer une large représentation ethnique, régionale et de genre. La représentation ethnique dans les entreprises publiques est pourvue à raison de 60% au plus pour les Hutu et 40% au plus pour les Tutsi* ».

Par ailleurs, de façon plus générale, l'article 6 de la Loi régissant les ONGs étrangères, référencée ci-dessus dispose que « *Les activités des ONG étrangères doivent être en harmonie avec la loi burundaise et s'inscrire dans les programmes et priorités du Gouvernement du BURUNDI* ». Et l'article 17 de la même loi précise que « *Les ONGEs et leurs personnels s'engagent à travailler conformément aux lois et règlements en vigueur au Burundi* ».

Le Sénat rappelait qu'en vertu de l'article 38 de la loi les régissant, toutes les ONGEs agréées (à la date de la promulgation de la loi) disposaient d'un délai de 6 mois pour se mettre en conformité avec les dispositions de ladite loi. La loi ayant été promulguée le 23 janvier 2017, le Sénat a laissé suffisamment de temps aux ONGEs concernées pour se mettre en conformité avec elle et aux ministères concernés pour faire appliquer la loi. Le vice-président du Sénat avait seulement parlé des équilibres ethniques dans le recrutement du personnel, mais en réalité la loi qui régit les ONGEs précise aussi en son article 39 que les rémunérations nettes perçues par les employés locaux sont soumises aux taux unique de 35% au titre de contribution spécifique.

Aux expatriés, il lui est imposé une contribution de 3% de son salaire mensuel. En plus, cette loi stipule que chaque ONG doit s'engager à verser un tiers de son budget sur le compte du gouvernement du Burundi et à respecter la loi régissant les activités bancaires.

La mesure frappe 130 ONGs étrangères recensées par le Ministère de l'Intérieur. Onze pays de l'Union Européenne comptent 75 organisations œuvrant au Burundi. La Belgique vient en tête avec 15 organisations. Elle est suivie par l'Italie avec 12 et la Hollande avec 11 organisations. Après l'Union Européenne viennent les Etats unis d'Amérique avec 31 organisations qui interviennent au Burundi. Quant à l'Afrique, le Rwanda vient en tête avec 2 organisations.

Tout compte fait, ces ONGs pallient aux lacunes de l'Etat. La suspension va avoir des conséquences socio-économiques catastrophiques. La chaîne des incidences pourrait être longue car elles apportent des devises. En outre, elles louent des bureaux, leurs employés font travailler du personnel chez eux, ils s'approvisionnent aux marchés locaux, mangent, boivent, sortent en touristes, etc.

III.9. Pénurie d'eau potable et de courant électrique

Les habitants des quartiers Mugomere, Birimba, Kanyenkoko, Teba et Nkayamba du centre urbain de Rumonge disent que leurs robinets d'eau potable sont secs depuis le mois de juin 2018. Des conducteurs de taxi vélos puisent l'eau potable à environ 5km du centre de la ville de Rumonge et vendent le bidon à 400 FBU. Ceux qui n'ont pas de moyens utilisent l'eau du lac Tanganyika, souillée par les déchets managers. Les victimes reconnaissent qu'elles attraperont des maladies d'hygiène mais disent qu'ils n'ont pas de choix.

Les sources recueillies auprès des employés de la REGIDESO à Rumonge font savoir que ce problème de manque d'eau dans la ville est connu par les responsables de cette entreprise. Elles affirment que la raison principale de cette pénurie d'eau est le tarissement des nappes phréatiques des sources d'eau de la commune Burambi. L'autre raison qui explique cette faible quantité d'eau est la fermeture du forage de Kanyenkoko depuis janvier 2018. L'eau de ce forage était concentrée en ions de fer et colorée en jaune. Constatant qu'elle n'avait pas d'équipements adéquats pour traiter qualitativement l'eau de ce forage, la REGIDESO avait choisi de fermer cette station de pompage de Kanyenkoko, diminuant ainsi, de manière sensible, la quantité d'eau disponible pour le centre urbain.

La ville de Rumonge connaît en outre plusieurs coupures de courant électrique qui affectent beaucoup certaines activités dont la vente des produits de conservation comme le lait, la viande, les poissons frais et les autres activités comme la soudure, les salons de coiffure, les secrétariats publics et des services publics fonctionnant grâce au courant de la REGIDESO.

En révisant de manière vertigineuse les prix de l'eau et d'électricité, l'Etat du Burundi avait soulevé le motif de les rendre disponibles, mais malheureusement l'accès à ces produits reste un défi partout dans le pays.

III.10. Fermeture des restaurants au marché de la province Mwaro : la pénurie d'eau en est la cause

En province Mwaro, des restaurants du chef-lieu de la province ont été fermés depuis le 24 août 2019 par une mesure du gouverneur Jean Marie Nyakarerwa. Dans sa lettre de fermeture, le gouverneur dit que l'hygiène y est déficiente et que des propriétaires doivent chercher des documents nécessaires en deux semaines. Ces derniers se plaignent en disant que l'autorité ne leur précise pas les documents qu'ils doivent présenter alors qu'ils ne vivent que de cette activité. Précisons que la majorité des exploitants de ces restaurants sont des chômeurs lauréats de différentes écoles, qui y trouvaient un moyen de se prendre en charge. Certains disent qu'ils avaient emprunté le capital chez des particuliers. Cette mesure a été prise dans un contexte généralisé de pénurie d'eau au marché et au moment où les latrines publiques du marché sont fermées.

III.12. Pénurie du sel de cuisine et flambée des prix du haricot et du riz

Le prix du sel de cuisine est de 1200 franc burundais le kg au marché de Rumonge si on parvient à obtenir ce produit. Or, le prix du kilo de sel n'avait jamais dépassé 600FBU. Les commerçants affirment que le sel de cuisine originaire de la Tanzanie n'est plus approvisionné au Burundi via le port commercial de Rumonge. L'usine qui produisait cette denrée en Tanzanie aurait suspendu ses activités de production à cause des travaux de rénovation de l'usine. Cette pénurie du sel de cuisine vient de durer autour de 6 mois, ce qui explique cette hausse du prix qui est passé du simple au double depuis le début de cette année.

D'autres produits comme le haricot connaissent une augmentation de 100frans burundais par kg en commune et province Rumonge au courant de ce mois de septembre 2018. Le prix du haricot jaune est passé de 1500 à 1600 FBU. Les autres variétés de haricots ont grimpé de 1000 francs burundais à 1100 FBU. Même d'autres aliments de base connaissent une hausse des prix dans cette province. Les commerçants en donnent des explications : la dernière hausse des prix du carburant a entraîné la hausse des frais de transport. Il y a aussi la faible production des denrées alimentaires de base dans le pays. L'autre cause non moindre est la suivante : les agriculteurs cherchent des semences de haricots et raflent une part importante sur le marché pour se préparer à la saison culturale A.

III.13. Un monument érigé au nom du « génocide hutu au Burundi perpétré en 1972 » : une arme de guerre du régime Pierre Nkurunziza pour diviser le peuple burundais et se maintenir au pouvoir

En date du 22 septembre 2018, les habitants de Nyambeho en commune Giheta ont été surpris par une pancarte qui dénonce "le génocide hutu du Burundi perpétré en 1972 (avant & après)". Cette dernière est érigée au futur site mémorial des victimes à Nyambeho en commune Giheta, province Gitega. La pancarte n'a pas été enlevée. Pourtant, l'administration provinciale et communale rejette la responsabilité de la pancarte, ce qui cache mal leur complicité notoire. La Commission Vérité Réconciliation ne reconnaît pas cette pancarte et regrette qu'elle soit érigée

à cet endroit alors que c'est la seule commission qui a la responsabilité de gérer cette question des monuments en mémoire des victimes.

Ce monument dédié à la seule composante sociale hutu sert à raviver les rancœurs et à attiser les haines et les divisions ethniques, une arme chère du régime Pierre Nkurunziza qui planifie de se venger contre les crimes du passé qui ont emporté son père, comme il ne cesse de le déclarer, s'étonne une source de la présidence contactée.

III.14. Des tailleurs harcelés en Mairie de Bujumbura : un abus du pouvoir d'un sénateur

Les tailleurs de l'avenue de la mission au centre-ville de la Mairie de Bujumbura ont été malmenés en date du 07 septembre 2018. Ils ont été raflés et leurs machines emportées par la police qui avait comme alibi que ces tailleurs ne payent pas les impôts. Des sources bien informées nous ont cependant affirmé qu'un ancien tailleur devenu sénateur de la province Muramvya, originaire de la commune Rutegama, le nommé Pierre Claver Nduwimana était le commanditaire de ce harcèlement. Ces sources nous disent que ce sénateur a créé une association des tailleurs et veut forcer tous ces tailleurs d'y adhérer comme membres et ainsi s'acquitter des cotisations régulières exigées par le règlement.

III.15. Suspension d'une émission en direct sur la Radio Isanganiro

Dans l'après-midi du 25 septembre 2018, des policiers se sont violemment introduits dans les enceintes de la Radio Isanganiro pour ordonner la suspension d'une émission en direct dont les animateurs avaient choisi le sujet du 5^{ème} round du dialogue à Arusha en Tanzanie.

L'émission était préparée dans le cadre du partenariat des radios Isanganiro et Rema FM en collaboration avec Labenevolencia Grands Lacs.

« Une sirène a retenti et nous avons vu un pick-up de la police s'introduire dans notre parcelle avec au moins 4 policiers à bord. C'est ainsi qu'une personne en tenue civile est entrée dans notre studio d'enregistrement. Il a demandé menaçant, à l'Assistant du Ministre de l'Intérieur de vider le lieu et de suspendre l'émission », nous a déclaré un des journalistes présents au moment de l'incident.

La radio avait aussi comme invités Léonce Ngendakumana, vice-président du parti Sahwanya-FRODEBU. Des auditeurs s'exprimaient en disant ce qu'ils pensent et attendent de ce round de dialogue entre partenaires nationaux.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation des droits de l'homme demeure préoccupante au Burundi. Le régime de Pierre Nkurunziza utilise les jeunes Imbonerakure pour traquer les opposants politiques et présumés tels. Ces derniers sont par conséquent victimes de chasse à l'homme. Au lieu de servir son peuple, le régime cherche plutôt à se servir lui-même, en passant par des contributions forcées, des rançonnements, et des spoliations. Les domaines sociaux dont l'éducation sont laissés à eux-mêmes dans un contexte de besoins immenses non satisfaits. Des mesures aux conséquences dramatiques sont couramment prises au détriment d'un peuple qui souffre dans l'indifférence de l'autorité publique, préoccupée de ses intérêts personnels et égoïstes. Compte tenu de cette situation, le FORSC recommande ce qui suit aux différents acteurs et partenaires du Burundi :

Aux institutions gouvernementales:

- De combattre les violations flagrantes des droits et libertés individuels et collectifs qui se commettent dans l'impunité totale au Burundi ;
- De se désolidariser avec le pouvoir de Pierre Nkurunziza qui ne fait que plonger le pays dans la dérive autoritaire et la pauvreté ;
- De mettre fin aux contributions forcées, aux rançonnements, aux spoliations et aux injustices qui sont érigés en mode de gouvernance ;
- De remettre le pays sur les rails de la bonne gouvernance et le développement ;

A l'EAC, UA et ONU :

- De mettre une pression sur le régime de Pierre Nkurunziza et l'amener sur la table de dialogue et de concertation avec ses partenaires politiques et financiers ;
- De mettre en application les différentes recommandations et décisions de l'UA et de l'ONU.

A la CPI :

- D'émettre des mandats internationaux pour arrêter les criminels qui commettent et entretiennent les violences et les violations de droits de l'homme au Burundi.